

Snes Versailles

N° 4 — 10 Octobre 2007

Stagiaires IUFM

ELECTIONS A L'IUFM : EXPRIMEZ-VOUS !

Sommaire

Edito

Listes FSU

la FSU, une force
majoritaire

Actualités :

Postes aux concours

Réforme des IUFM

Mutations

Elections des repré-
sentants des stagiai-
res dans les conseils
de l'IUFM



Éditorial

Vous avez deux jours, les 17 et 18 octobre, pour voter aux élections IUFM. Surveillez votre boîte mail car vous avez dû recevoir les professions de foi.

Participez à ces élections et donnez votre voix au CA de l'université de Cergy et au Conseil d'Ecole pour les listes présentées par la FSU, fédération syndicale dont le SNES fait partie. Sur ces listes figurent des PLC et des PE de tous les sites de formation de l'IUFM de Versailles.

Depuis plusieurs années, les élus de la FSU relayent vos remarques : refus d'une formation formatée, refus d'une infantilisation persistante,

refus d'un délayage souvent assommant des contenus de formation. Ces remarques, en toute indépendance, nous les portons auprès de l'administration et avons obtenu des avancées significatives.

A l'heure de l'introduction de la bivalence au concours, alors que le gouvernement poursuit une politique de sous recrutement sans précédent tout en multipliant le recours aux vacataires et contractuels, il est urgent de se faire entendre aux conseils de l'IUFM. D'autant plus que l'IUFM de Versailles est intégré à l'université de Cergy. Par exemple, il faudra se battre pour le maintien des moyens de la formation des

maîtres dans l'académie, ce qui est loin d'être garanti... L'intégration s'est accompagnée d'un recul démocratique avec bien moins d'élus pour les usagers (ils sont seulement 4 alors qu'ils étaient en tout 11 auparavant). On veut empêcher les stagiaires de participer aux décisions prises à l'IUFM alors qu'elles les concernent directement. Ne vous laissez pas faire et **votez pour donner de la légitimité aux élus qui vous représenteront !**

Bon courage à tous. A bientôt.

David PIJOAN

Marie-Damienne ODENT

Les Listes de la FSU

*Collège des usagers en formation
initiale*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

De l'Université de Cergy Pontoise

1) Chloé PANQUIN PE2 Cergy

Collège des usagers en formation initiale

CONSEIL D'ECOLE de l'IUFM

1) Florence DE SILVESTRI-VERLINDEN PE2
Etiolles

2) Julie MIQUEL PLC2 Antony Val de Bièvre

3) Audrey LANDAIS PE2 Cergy

4) Jeanne BORDELET CPE1 Etiolles

La FSU : une Fédération qui a des ambitions pour l'école et notre métier

La FSU est une fédération regroupant les principaux syndicats de l'enseignement, des personnels ATOS et des professions de la recherche et de la culture. Elle a recueilli près de 50% aux dernières élections IUFM.

Pour ces élections, nos candidatures émanent du :

- ⇒ SNES, pour les professeurs certifiés et agrégés de l'enseignement général et technique
- ⇒ SNUIPP, pour les professeurs des écoles
- ⇒ SNEP, pour les professeurs d'EPS
- ⇒ SNUEP, pour les professeurs PLP de l'enseignement professionnel

La formation des professeurs et l'entrée dans le métier sont au cœur des préoccupations de notre fédération syndicale. Alors que près de la moitié du corps enseignant va être renouvelée d'ici 2015, il est urgent de proposer aux futurs enseignants :

- ◆ une formation de qualité centrée sur une formation disciplinaire forte et en lien avec la recherche.
- ◆ une formation progressive de l'U-

niversité aux premières années d'exercice : modules de pré-professionnalisation et réduction de service la première année de titulaire.

- ◆ Une formation individualisée adaptée au parcours de chacun et qui considère le stagiaire comme acteur de sa formation.
- ◆ Une formation diplômante. A l'issue de la formation et de la validation, les stagiaires doivent obtenir le niveau Master.
- ◆ Une formation qui articule théorie et pratique. L'année de stage ne doit pas se limiter à un simple compagnonnage dans le cadre d'une succession de stages. Il faut donner au stagiaire le temps d'analyser sa pratique.
- ◆ Des modalités de validation transparentes et équitables.

Il est tout aussi urgent de planifier les recrutements, de garantir le recrutement par des concours qui préservent l'égalité de traitement des candidats et centrés sur les contenus disciplinaires. Dans cette logique, l'introduction de la bivalence au CAPES participe d'une dévalorisation de notre qualification.



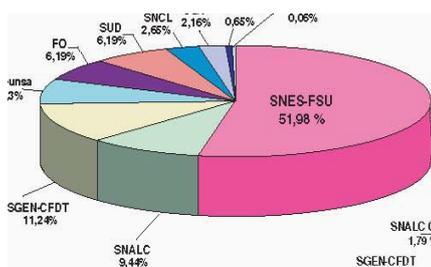
Le choix d'élus déterminés et efficace.

Le choix d'un syndicalisme d'action indépendant et unitaire.

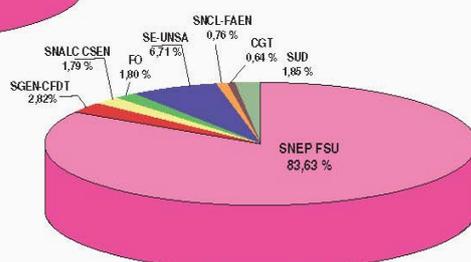
LE SNES, LE SNEP ET LA FSU : UNE FORCE MAJORITAIRE

Tous les 3 ans, l'ensemble des personnels de l'Education nationale sont appelés à choisir, lors d'élections professionnelles, ceux qui les représenteront dans les commissions paritaires. Choix important, car les élus siègent dans diverses instances décisives pour le respect des droits individuels (avancement, mutations, note administrative, congé formation..) et font des propositions en matière de politique éducative. Lors des dernières élections de décembre 2005, le SNES et le SNEP ont été confirmés comme les organisations syndicales les plus représentatives des personnels des lycées, collèges et CIO. C'est un choix massif, non seulement en raison de la compétence de leurs

élus, mais aussi de l'adhésion de la profession à nos positions. Il est vrai que le choix de n'avoir aucun militant déchargé à temps complet (ils ont tous un service à assurer dans leur établissement) permet d'éviter bien des dérives !



Le SNES-FSU : premier syndicat des personnels du second degré



Le SNEP-FSU : premier syndicat des professeurs d'EPS



PLC2 : Travailler plus, pour gagner... pareil !!

Le cahier des charges de la formation des maîtres a étendu la durée du stage en responsabilité de 4/6 h à 6/8h pour les PLC2. le SNES s'est fortement opposé à cette réforme qui dénature la conception de la formation : votre charge de travail augmente, pour compenser les très fortes réductions des moyens d'enseigne-

ment dans l'EN. Premières conséquences : multiplication des stagiaires affectés en établissement difficiles, sur des demi-postes sans conseillers pédagogiques... Bref, pas des conditions idéales pour une titularisation sereine ! N'hésitez d'ailleurs pas à nous signaler très tôt votre situation si vous rencontrez des difficultés.

Cerise sur le gâteau :

on a essayé d'imposer à des stagiaires des heures supplémentaires. Ce qui est impossible car un stagiaire ne peut assurer plus de 8h par semaine comme nous l'avons rappelé au rectorat. En tout cas, la logique est claire : les stagiaires doivent travailler toujours plus pour un salaire toujours identique...



Postes aux concours : réformer, c'est réduire...

Les premières annonces sur le projet de loi de finances pour 2008 font apparaître la suppression de 3 000 emplois de stagiaires dans le second degré. Ceci aura nécessairement des conséquences dramatiques sur les recrutements de cette année. On peut d'ores et déjà estimer le nombre de postes aux concours externes à seulement 6 500 contre 10 000 l'an passé.

Le gouvernement lance un message clair aux étudiants : « ne vous engagez pas dans la voie de l'enseignement », cela alors que les besoins sont considérables pour faire face aux exigences pédagogiques et au renouvellement de génération.

L'éducation est malheureusement un des « meilleurs » élèves dans le non remplacement des fonctionnaires, puisqu'elle se situe en moyenne à 3 départs sur 5 non remplacés. Dans certaines disciplines comme l'EPS, la

« performance » atteint même 2 départs sur 3 non remplacés.

Ce manque de personnels aura inévitablement des répercussions sur l'offre d'enseignement. On aboutira non seulement à la disparition d'options, mais également à la réduction de l'horaire élève, à des horaires disciplinaires non assurés en totalité, à l'impossibilité d'assurer les remplacements, à une augmentation du nombre d'élèves par classe...

Cette cinquième saignée en cinq ans met en péril l'avenir de l'École et la formation de la jeunesse. Les personnels, les étudiants, les parents d'élèves ne resteront pas sans réaction face aux propositions gouvernementales. Le SNES et la FSU lancent une campagne d'information et de mobilisation de l'ensemble des collègues. N'hésitez pas à participer aux échéances et aux actions à venir, il en va de l'avenir de la profession.

Le choix d'un métier respecté et revalorisé, d'un service public qui contribue à une société plus juste.



Comment voter au Conseil d'École de l'IUFM et au CA de l'Université de Cergy ?

Pour nous contacter

Secteur « Entrer dans le métier » :

David PIJOAN

Marie-Damienne ODENT

Permanences au Snes :

section académique de Versailles

3 rue Guy de Gouyon du Verger

94112 Arcueil Cedex (accès RER B Arcueil Cachan, plan d'accès détaillé sur le site)

Téléphone

08 11 11 03 84
ou 08 11 11 03 85

(tarification locale)

Fax 01 41 24 80 62

s3ver@snes.edu

Permanences dans les Centres IUFM (selon les disponibilités des militants)

Etiolles : mardi midi et mercredi ou vendredi midi

St Germain : mardi midi

Cergy : voir panneau d'affichage syndical

Antony Jouhaux : voir panneau d'affichage syndical

Antony Val-de-Bièvre : jeudi midi

Le vote se fait dans votre site IUFM le mercredi 17 octobre et le jeudi 18 octobre. La direction proposait au départ un vote sur un seul jour prétextant des questions de coût. Nous avons réclamé à plusieurs reprises et obtenu qu'un vote sur deux jours soit possible. En effet, de nombreux PLC2 auraient été écartés du vote. Une belle manière de montrer la volonté de prendre en compte l'avis des premiers concernés sur l'IUFM et la formation. Les jours des élections, un bureau de vote sera ouvert dans votre site IUFM !

Comment voter ?

Vous devrez voter deux fois : pour le conseil d'école et pour le CA de l'université de Cergy. Tenez compte des horaires d'ouverture du bureau de vote sur votre site : **de 9h à 17h le 17 octobre et de 9h à 16h seulement le 18 octobre** et repérez la salle où se trouve le bureau pour pouvoir voter sans problème.

Attention, aucune mention ne doit

être portée sur les bulletins de vote.

Le panachage n'est pas autorisé.

Si vous ne pouvez pas être présent le jour des élections vous avez la possibilité de donner une **procuration** à un de vos collègues. Il faudra remplir et lui remettre un document disponible à l'IUFM et lui donner aussi une photocopie de votre carte professionnelle.

Vote des PLC1 :

on prend le RER pour aller voter !

Les PLC1 et les PE1 peuvent aussi voter à ces élections. Simplement, pour les PLC1, qui sont dans les universités, aucun bureau de vote sur place n'est prévu. La direction de l'IUFM leur permet de voter dans le site IUFM le plus proche de leur fac. Par exemple, après leurs cours les étudiants de Nanterre pourront prendre le RER A et aller voter à St Germain-en-Laye ! Autant dire qu'ils ne pourront pas vraiment voter. Nous avons dénoncé ce déni de démocratie

Mutations et réforme IUFM : les PLC2 participeront bien à l'inter 2008

De nombreux bruits courent dans les IUFM depuis la rentrée à propos d'un maintien des stagiaires sur une même académie pendant trois ans.

Dans l'immédiat, le ministère n'est pas en mesure de mettre en place un tel dispositif. Pour la rentrée 2008, les grands principes de l'affectation en stage sont restés inchangés : l'affectation en stage dure un an et les stagiaires devront participer au mouvement inter pour avoir une affectation à titre définitif l'an prochain. Il semblerait qu'il en soit de même pour la rentrée 2008.

Le SNES s'oppose vivement au principe d'une stabilisation des stagiaires sur trois ans, qui préfigure une régionalisation des concours et se traduirait par un blocage du mouvement.

Depuis plus de 10 ans, 70 % des besoins en nouveaux recrutements se concentrent dans 9 académies (Créteil, Versailles, Lille, Amiens, Orléans-Tours, Rouen, Lyon, Reims, Nancy-Metz). On aboutira à une affectation, dès l'année de stage, dans l'une de ces académies, avec des possibilités de mutation à moyen terme amoindries, voire inexistantes. On voit aussi que, si 70 % des stagiaires sont nommés sur 9 académies, 70 % des formations y auront lieu. Quid de la carte des formations (professionnelles initiales et universitaires) ?

Bref, cette annonce est un leurre qui permet au ministère de ne pas se poser la question de l'amélioration du début de carrière : réelles décharges avec formation, certes, mais aussi amélioration des conditions de travail de tous (effectif des classes, dédoublement, réduction du temps de travail, augmentation salariale...).